

PROGRAMME DE FORMATION

DURÉE :

7h00 sur 1 jour

Dates selon planning annuel des sessions
(Inscription dès que possible et 24h avant la session)

NOMBRE DE PLACE :

MINIMUM 3 stagiaires
MAXIMUM 20 stagiaires

PUBLIC :

Professionnels qui souhaitent acheter, transporter, mélanger, utiliser les produits phytopharmaceutiques.

PRÉ-REQUIS :

- Maîtriser la langue française,
- Avoir une adresse e-mail,
- Avoir une activité professionnelle,
- Être détenteur d'un Certiphyto DENSA encore en cours de validité ou renouvelable.

INTERVENANT(S) :

M. ROQUES Thierry, formateur habilité Certiphyto

COÛT DE LA FORMATION :

- 84€ : Tarif plein.

- Public VIVEA (Agriculteurs) : Gratuit (prise en charge à 100%).

- Public OCAPAT (Salariés) : Prise en charge variable, nous consulter.

- Autre public : nous consulter.

CONTACTS :

Mme LACOMBE Marina, secrétaire
au 05.53.94.12.07 ou par mail à
mfr.bourgougnague@mfr.asso.fr

CERTIPHYTO DENSA / RENOUVELLEMENT

OBJECTIF : maîtriser et connaître la réglementation ainsi que les bonnes pratiques phytosanitaires. Être capable de juger les risques pour la santé humaine liés aux phytosanitaires. Savoir adapter son comportement et ses pratiques afin de réduire les risques.

LIEU : MFR de Bourgougnague. De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : échanges, exposés et débats.

MOYENS TECHNIQUES : fiches réglementaires.

PROGRAMME :

- ✓ La réglementation phytosanitaire appliquée aux exploitations agricoles, depuis le transport des produits jusqu'à la gestion des déchets.
- ✓ Comment mettre en œuvre cette réglementation sur son exploitation, d'un point de vue pratique.
- ✓ Les bonnes pratiques phytosanitaires garantes d'un bon travail.
- ✓ Les risques des phytosanitaires : leur dangerosité et les phases d'exposition aux produits.
- ✓ Comment réduire ces risques ? Quelle conduite tenir en cas d'exposition ? Quels sont les principaux symptômes ?

ÉVALUATION DES ACQUIS :

En début de formation :

- Tour de table.

En fin de formation :

- Questionnement du formateur.

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du code du travail, la MFR de Bourgougnague soutien le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées. Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation de cette formation ? Nous vous invitons à nous en informer dès votre inscription afin d'étudier ensemble les aménagements possibles.

FICHE RNCP : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6440/#anchor8>

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du code du travail, la MFR s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées. Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation de cette formation ? Merci de contacter directement la MFR.

SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE

Durée en heures	Objectifs pédagogiques de la séquence	Contenus
3h30	Maîtriser et connaître la réglementation ainsi que les bonnes pratiques phytosanitaires	La réglementation phytosanitaire appliquée aux exploitations agricoles, depuis le transport des produits jusqu'à la gestion des déchets. Comment mettre en œuvre cette réglementation sur son exploitation, d'un point de vue pratique. Les bonnes pratiques phytosanitaires garantes d'un bon travail.
3h30	Être capable de juger les risques pour la santé humaine liés aux phytosanitaires. Être capable d'adapter son comportement et ses pratiques afin de réduire les risques	Les risques des phytosanitaires : leur dangerosité et les phases d'exposition aux produits. Comment réduire ces risques ? Quelle conduite tenir en cas d'exposition. Quels sont les principaux symptômes ?